

Il n'y a pas de tribunal séculier qui ait le droit de condamner un pasteur pour avoir signalé à son troupeau le péril religieux qui le menace. »

LE CREDO

Touchant exemple de foi.

Ce n'est pas notre habitude de parler des hommes politiques et d'apprécier leurs œuvres ; nous ne ferons pas d'exception pour M. Mercier.

Mais l'ex-premier ministre de la Province de Québec, pendant sa longue et très douloureuse maladie, a fait preuve d'un tel esprit de religion et d'une si parfaite résignation à la volonté de Dieu, que les journaux de toutes nuances et de tous partis n'ont pu s'empêcher d'en prendre note.

Dans ces circonstances, la *Semaine Religieuse* croirait faillir à son devoir en s'abstenant de proposer à tous, gouvernants et gouvernés, l'imitation des vertus pratiquées sur son lit de mort, avec une si courageuse persévérance, par cet homme d'état.

Parmi tant d'actes de piété signalés par la presse, nous nous contenterons d'en relever un seul.

Il est rapporté dans le « Cultivateur » par le rédacteur en chef de ce journal.

C'est une scène profondément édifiante dans sa simplicité chrétienne et son indiscutable sincérité !

Cette scène s'est passée sous les yeux du prêtre et dans le secret du foyer domestique, elle n'était pas destinée à être connue du public ; mais on a bien fait de la raconter aux religieuses populations de notre pays : elle les consolera de tant d'autres défaillances.

Pour nous, en la faisant connaître à nos lecteurs, nous sommes assurés de les édifier, d'accroître leur respect et leur attachement pour la religion catholique qui, même à l'heure des plus cruelles angoisses, sait inspirer une si complète résignation, une telle force d'âme.

En lisant la scène touchante que nous allons transcrire, chacun sentira au fond de son âme que nous ne nous sommes pas trompés.